

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre de l'administration provisoire de la pension Naze

Saint-Denis, le 3 juin 2020

L'Association Saint-François d'Assise (ASFA) a accepté la mission d'administration provisoire de la Pension Naze, confiée par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de La Réunion. Son expérience dans le champ du handicap et du vieillissement est un gage de réussite d'une opération délicate devant présenter toutes les garanties d'un accompagnement respectueux de personnes vulnérables et dont les repères peuvent être fragilisés.

Cette administration doit permettre d'assurer une continuité d'hébergement dans les locaux actuels, dans les meilleures conditions, dans l'attente de solutions durables de relogement.

A ce titre, l'ASFA a pu mobiliser des professionnels de santé et médico-sociaux dès le samedi 30 mai au soir. Elle étoffe progressivement ses équipes par des compétences médicales, paramédicales et de psychologue, et a fait appel à un encadrement social et de santé pour coordonner la prise en charge.

La restauration, l'entretien des locaux et la blanchisserie sont externalisés, pour disposer de prestations de niveau professionnel.

L'ARS et le Département maintiennent également la présence 24H/24 de 2 agents de sécurité incendie.

L'ASFA met donc tout en œuvre pour assurer un accompagnement de qualité et une remise à niveau des soins aux résidents, avec l'appui des professionnels libéraux (infirmiers, médecins) dont la continuité de l'intervention est encouragée.

Elle dispose d'une large latitude pour recourir, autant que de besoin, à toutes les compétences nécessaires, et procéder aux équipements complémentaires.

Parallèlement, les équipes du Département, avec le soutien de la MDPH, conduisent l'évaluation de chaque situation individuelle dans un objectif de relogement adapté aux besoins de chaque résident.

Les associations exerçant la protection juridique de certains résidents ont été réunies le jeudi 2 juin, avec la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, afin que les délégués à la tutelle s'assurent également de l'accompagnement des résidents placés sous leur protection.

Enfin, l'ASFA a pu s'entretenir avec les familles qui en ont fait la demande. Les familles qui souhaiteraient reprendre leur proche, ou participer au choix de son futur accueil, seront pleinement associées.

Les situations justifiant un relogement prioritaire sont en cours d'identification et seront traitées dans les meilleurs délais. Au besoin, l'ARS a mis en alerte les établissements hospitaliers pour l'admission de résidents dont l'état de santé le nécessiterait.

L'action de l'ARS et du Département, avec l'appui de l'ASFA, est guidée par la double volonté de sécuriser et d'accompagner au mieux les résidents dans les locaux actuels, et de rechercher des solutions de relogement conformes aux souhaits des intéressés et de leurs familles, et avec l'accord le cas échéant des délégués à la tutelle.

Cette démarche exige du temps, de l'attention à chacun des résidents, la mobilisation importante de compétences professionnelles diversifiées, et l'ajustement permanent et réactif de l'organisation. Elle est nécessairement progressive, et doit prendre en compte une situation initiale d'insuffisances dans la prise en charge des résidents et de défauts de professionnalisme des gestionnaires précédents.

Contacts Presse :

- ARS La Réunion : Huguette YONG-FONG - Tél : 02 62 93 94 13 - Port : 06 92 65 48 66
- Conseil Départemental de La Réunion : Michèle BENARD – Port : 06 92 974 772
- Association Saint François d'Assise : Frédéric POTHIN – Port : 06 92 86 00 65